

Compte-rendu du dîner-débat au Cercle Humania du jeudi 18 octobre 2007

Thème de la soirée :

Légitimité syndicale : Concession ou conquête?

**Intervenant : Jean-Claude Mailly,
Secrétaire Général de la C.G.T. Force Ouvrière**

Personnes présentes : Soixante DRH de grandes entreprises françaises, représentant environ plus d'un million de salariés.

Le jeudi 18 octobre à 20h00, au Pavillon Dauphine (Paris XVI^{ème}), se tenait le dîner-débat du cercle Humania qui réunissait des directeurs des ressources humaines (DRH) de grandes entreprises françaises. Le thème de cette rencontre était : « Légitimité syndicale : concession ou conquête ? » L'invité de la soirée et le principal intervenant était Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de la C.G.T. Force Ouvrière.

1) Mot d'accueil de Ghislain Missonnier

Ghislain Missonnier, Président du cercle Humania, a, dans un discours introductif, présenté le parcours de Jean-Claude Mailly.

Né en 1953 à Béthune, Jean-Claude Mailly est le fils d'un militant FO à la Sécurité sociale et d'une mère au foyer. Il est également le petit-fils d'un militant FO nommé « le Jaurès des mineurs ».

Après avoir obtenu un DEA en sciences économiques et sociales à Lille, il a passé plusieurs mois au chômage.

En 1978, il entre à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et adhère à FO. Élu délégué du personnel puis mandaté délégué syndical à la CNAM, il devient permanent du syndicat dès 1981 comme assistant du Secrétaire général de FO, Marc Blondel.

De 1994 à 1999 il est membre du Conseil économique et social et en 2000, il devient Secrétaire confédéral chargé de la presse.

Le 7 février 2004, il succède à Marc Blondel comme Secrétaire général. « Il s'agissait d'une démarche volontaire et pas héréditaire. C'est un choix de militer, de se battre

tous les jours pour améliorer les situations et combattre les injustices » a-t-il concédé.

Leitmotiv : « *La parole rouge n'empêche pas la pratique blanche* ».

2) Discours de Jean-Claude Mailly

Au cours de son intervention, Jean-Claude Mailly a dû répondre aux questions suivantes :

- Comment remédier à la baisse des effectifs syndicaux ?
- Comment assurer la légitimité syndicale ?
- Faut-il achever la réforme de 2004 sur les accords majoritaires ?
- Comment étendre le dialogue social aux petites entreprises ?
- Faut-il rendre les syndicats obligatoires pour asseoir sa légitimité ?
- Enfin, dans le contexte particulier de cette journée, placée sous les grèves des transports (SNCF et RATP), comment aurait-elle été avec le service minimum ?

Jean-Claude Mailly a débuté son discours en abordant le problème de la représentativité des organisations syndicales aussi bien dans les syndicats de salariés que dans les syndicats patronaux. Problème qui inclut également le lien entre la question de la représentativité et la manière de négocier en France.

Le Secrétaire général FO a rappelé que le taux de syndicalisation en France est de 8-9% mais qu'il n'y a pas de corrélation entre le taux de syndicalisation et la situation réelle des salariés français. Il a pris pour exemple le cas de la Suède où 88% des salariés sont syndiqués : il y a une organisation majoritaire LO qui gère seule le système d'assurance-chômage. Le paiement de la cotisation syndicale et de l'assurance-chômage vont de pair. C'est pour cette raison que le taux de syndiqués est élevé en Suède d'après Jean-Claude Mailly.

Mais il a tenu à faire remarquer que la France n'avait pas fait ce choix. « Il n'y a pas de modèle social français mais il y a un modèle républicain », a-t-il déclaré. Quand un accord est signé entre le patronat et les syndicats au sein d'une entreprise, chaque employé, qu'il soit syndiqué ou pas, bénéficiera de l'accord.

Jean-Claude Mailly a, par la suite, évoqué la loi de 2004 sur le dialogue social et l'accord majoritaire. Il a souligné que le syndicat FO continue de s'opposer à la notion d'accord majoritaire car il préfère la logique du droit d'opposition. Il a rajouté « *qu'on ne peut pas faire un copier-coller entre la démocratie politique et la démocratie sociale* ».

Sur le thème de la représentativité, Jean-Claude Mailly a annoncé que FO allait ouvrir un groupe de travail et a admis qu'il y avait effectivement un problème au sein des petites et moyennes entreprises. Pour ces deux derniers cas, il a abordé les difficultés de s'afficher délégué syndical ou syndicaliste.

Il a également évoqué les problèmes liés au contrat de travail. Il a fait remarquer que les transactions et les ruptures négociées entre patrons et salariés ne pouvaient pas être empêchées.

Cependant, lorsque les litiges se portent devant les tribunaux, le Secrétaire général de FO a déclaré qu'il fallait aussi régler deux problèmes :

- la longueur des procédures
- et le montant des indemnités.

Mais il a bien insisté sur le fait que les syndicats ne veulent pas que les litiges soient réglés uniquement dans le cadre de l'entreprise.

Il a par ailleurs affirmé sa volonté de ne pas rendre les syndicats obligatoires : « *ce n'est pas notre conception, a-t-il annoncé. Le syndicalisme doit être volontaire sinon ce n'est pas synonyme de démocratie* ».

Jean-Claude Mailly a finalement terminé son intervention en donnant son point de vue sur la journée de grève. Il a précisé qu'il s'agissait d'une journée réussie en terme de taux de grévistes : plus de 70% à la SNCF et à la RATP et plus de 50% chez EDF/GDF.

Il a rappelé que le taux de grévistes n'avait pas été aussi important depuis longtemps.

Il a également insisté sur le fait que l'instauration du service minimum n'aurait rien changé.

Faisant un parallèle avec une grève de cheminots en Italie, il a dit « *quand les gens veulent faire la grève, ils la font* ».

3) Questions-réponses

La seconde partie de la soirée a été consacrée à un échange entre le Jean-Claude Mailly et les DRH présents.

Maxence Demerle, chargée de mission Emploi/Travail à l'Assemblée Nationale-Groupe UMP, a souhaité savoir comment les syndicats et les entreprises pouvaient se mettre d'accord sur les indemnités selon les branches.

Jean-Claude Mailly a évoqué les indemnités conventionnelles. Il souhaite que les syndicats et les entreprises négocient une base et un minimum. L'intérêt pour le salarié serait ainsi qu'il toucherait plus d'argent que par les indemnités conventionnelles.

Jean-Claude Mailly a dans un deuxième temps été interrogé sur le problème de renouvellement des représentants syndicaux dans les entreprises par **Anna Bouquillon de Rhodia**, sur les préretraites et les emplois seniors par **Jean-Pierre Carli de Nestlé France** et **Jean-Louis Vincent de Geodis**.

Le Secrétaire général de FO a tenu à faire remarquer que les trois questions se regroupaient un peu. En effet, il a tenu à souligner que le problème du papy ou baby boom se posait partout, dans toutes les structures de la société aussi bien dans les entreprises privées que dans la fonction publique et par extension dans les syndicats.

Les syndicats sont confrontés à des problèmes de renouvellement surtout dans la fonction publique d'Etat.

Il a mentionné principalement un problème de formation. FO est surtout présente dans les grandes entreprises et actuellement s'implante surtout dans les PME.

Les efforts pour former les représentants syndicaux sont énormes et Jean-Claude Mailly a reconnu que le syndicat ne pouvait pas satisfaire tous les besoins.

Il a par ailleurs ajouté que l'autre problème majeur de FO se présentait sous la forme objectifs/résultats. Il y a un problème de recrutement car certaines organisations syndicales ne se renouvellent pas. Il a insisté sur le fait qu'il était de la responsabilité de FO d'informer et de former les représentants syndicaux.

Sur le thème des préretraites, Jean-Claude Mailly a déclaré faire la distinction entre les entreprises qui ont les moyens financiers mais qui licencient pour des raisons stratégiques et les entreprises qui sont confrontés à de réels problèmes économiques. Dans le premier cas, les syndicats vont demander à bénéficier du système des préretraites mais dans le deuxième cas, le salarié se retrouve souvent en difficulté, au chômage ou au RMI.

Concernant l'emploi des seniors, le Secrétaire général FO a souligné qu'il faudrait plus d'employés seniors dans les entreprises mais que la pression et la dégradation au sein du travail n'incitait pas à la préservation d'un emploi, et que certains employés préfèrent le système des préretraites.

Bertrand Delamotte de Sodexo France a pour sa part tenu à exprimer son avis sur la responsabilité des entreprises devant le problème de recrutement de partenaires sociaux, en pointant l'individualisme développé par la société.

Jean-Claude Mailly a reconnu qu'il y avait effectivement trop d'individualisme aujourd'hui, notamment au niveau des rémunérations et que cela tuait le collectif. Au niveau des négociations, il a indiqué qu'une bonne négociation était une négociation qui se finissait par une augmentation des salaires tout en augmentant la productivité de l'entreprise.

Eric Cauchois de Kuehne + Nagel a interpellé Jean-Claude Mailly sur la dichotomie entre son discours et la réalité de l'entreprise. Il a tenu à faire constater que la théorie des droits acquis était à l'origine de l'immobilisme.

Jean-Claude Mailly a expliqué qu'une entreprise n'était pas un modèle de société, et qu'il ne s'agissait pas de gérer la société comme on gère une entreprise. Il a insisté sur les besoins, pour la société, d'avoir des pouvoirs publics à moyen et long terme et qu'il ne faut pas remettre en cause les droits acquis.

Comme le veut la tradition du Cercle Humania, la dernière question est posée par l'invité d'honneur à **Bernard Broyet de France Télévisions.**

Il lui a demandé s'il y avait trop ou pas assez de syndicats.

Bernard Broyet a affirmé qu'il n'y avait pas trop de syndicats, et qu'il fallait qu'ils soient forts et diversifiés. Mais il a confirmé qu'il y avait un problème de diversification et que l'avenir passera par une modernisation des syndicats. Selon lui, il y aurait encore trop de collectif et il faudrait soutenir un peu plus la réussite individuelle.

Compte rendu du débat :

Katia Ordonez

Pôle journalisme de IDM Création